



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT  
DU PARC FERROVIAIRE DEPARTEMENTAL DE LALUQUE**

ID : 040-200046266-20241210-LAL\_DC4\_REALYS-AU

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL  
relative à la constitution d'un marché de prestations de services dans le cadre de  
l'aménagement d'un parc industriel et logistique ferroviaire à Lalouque**

**Le Président du Syndicat Mixte pour l'aménagement du parc ferroviaire départemental de Lalouque,**

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 18 février 2022 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU le mandat d'études attribué le 13 février 2017 à la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation d'un programme d'études préalables à l'obtention des autorisations administratives nécessaires à la réalisation de la première phase du parc industriel et logistique ferroviaire de Lalouque, ensemble ses avenants,

VU la proposition de la SATEL en date du 27 novembre 2024,

**DECIDE :**

- d'approuver la proposition de marché de services présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
  - **Attributaire** : SARL REALYS ENVIRONNEMENT sise 278 rue de la Calle à PARENTIS-EN-BORN (40160)
  - **Prestations confiées** : mise à jour de l'état initial du périmètre d'études comprenant notamment la pose de 4 piézomètres provisoires et la remise d'un rapport de travaux ainsi que la mise en place d'une sonde de mesure en continu du niveau d'eau sur les piézomètres durant 7 mois.
  - **Montant** : 5 976,00 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le **10 DEC. 2024**

Le Président du Syndicat Mixte,

Paul CARRERE